

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

**RÉDACTION ET ADMINISTRATION**

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.

Les manuscrits non insérés seront rendus.

**INSERTIONS :**

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.

Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

**PARTIE NON OFFICIELLE**

## Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

Le séjour, dans la Principauté, des automobiles ayant participé au Concours de Régularité a été l'occasion d'une importante manifestation sportive.

Sur les 37 voitures qui avaient quitté Paris et devaient, d'étape en étape, venir virer à Monaco pour retourner à leur point de départ, en effectuant régulièrement le parcours à une moyenne de 35 kilomètres à l'heure, 27 voitures sont arrivées ici, mercredi après-midi, dans les conditions prévues par le règlement.

La Principauté a fait, aux touristes, le plus chaleureux accueil. Dès leur entrée sur le territoire monégasque, les concurrents ont été acclamés par un public nombreux.

A la Condamine, devant le parc des canots, si heureusement transformé en stand d'exposition pour les voitures participant au concours, l'affluence était considérable et n'a cessé, toute l'après-midi, de témoigner aux chauffeurs du vif intérêt et de la curiosité suscitée par leur venue. Nombre de personnalités sportives étaient rassemblées dans l'enceinte de l'Exposition dont on était unanime à louer les heureuses dispositions et la somptueuse décoration. Signalons la présence de : M. Camille Blanc, président de l'International Sporting Club; M. et M<sup>me</sup> Georges Bornier; M. Witch; M. et M<sup>me</sup> Cabirau; baron de Boissieu; M. Charles du Bousquet, etc.

Un léger malentendu, vite dissipé du reste, a contrarié cette arrivée. Quelques concurrents, par erreur, avaient, pour venir à Monaco, emprunté la route du bord de mer, alors que l'itinéraire officiel indiquait le trajet de la grande Corniche. Le jury du Concours, siégeant à Paris, a mis tout le monde d'accord et rétabli la régularité de l'épreuve, en décidant qu'au retour les concurrents qui avaient fait une erreur de parcours la répareraient en accomplissant la montée de La Turbie, tandis que les autres étaient autorisés à filer par la petite Corniche.

L'exposition des voitures participant au concours a été ouverte durant trois jours, jeudi, vendredi et samedi. Elle a obtenu le plus grand succès auprès des chauffeurs qui sont venus très nombreux la visiter. Parmi les personnalités qui, jeudi matin, se pressaient autour des stands, nous avons noté la présence de S. A. R. la Grande-Duchesse douairière de Mecklembourg-Schwerin qui a témoigné du vif intérêt qu'elle avait pris à cette visite, en assistant, dimanche matin, au départ des concurrents.

Jeudi après-midi, S. Exc. M. Roger, gouverneur général de la Principauté, s'est rendu à l'Exposition et en a admiré la coquette et confortable installation, de même qu'il s'est longuement arrêté devant la plupart des voitures exposées.

Jeudi après-midi a eu lieu, dans la salle du théâtre du Casino, un très beau concert classique de gala. Cette matinée d'art, qui comprenait un programme très intéressant et très varié, a obtenu le plus grand succès. On a particulièrement fêté M. Louis Phal, M<sup>lle</sup> Marguerite Lomagne et M<sup>lle</sup> Trouhanova.

Le soir, à 7 heures et demie, un grand dîner, auquel assistaient les notabilités de la Principauté et nombre de personnalités du monde des sports, était donné, en l'honneur des touristes, par l'International Sporting Club. La salle du banquet était brillamment décorée de guirlandes de fleurs lumineuses; la table disparaissait sous une gracieuse parure de begonias roses, frangés de délicates fougères.

Au champagne, M. Camille Blanc a prononcé un discours très applaudi.

M. le marquis de Dion remercie, au nom des concurrents, l'International Sporting Club et son président M. Camille Blanc. Il fait un éloquent et respectueux éloge de S. A. S. le Prince de Monaco, qu'il dit être le Mécène de toutes les idées scientifiques. Il loue encore la générosité du Prince qui a doté la France de l'Institut Océanographique de Paris, et dit enfin, au milieu d'unanimes applaudissements, quelles connaissances précieuses Son Altesse Sérénissime, par Ses patientes travaux et Ses utiles recherches, a ajoutées au domaine d'une science trop ignorée jusqu'ici.

M. de Dion, en se félicitant des succès présents, boit aux succès futurs.

Après M. Fernandez, président de l'Automobile-Club de Nice, M. le comte de Maleville, représentant S. Exc. le Gouverneur Général, a pris la parole et a exprimé ses remerciements pour les éloges respectueux que M. Camille Blanc et M. le marquis de Dion avaient bien voulu adresser à S. A. S. le Prince de Monaco. Il se fera un devoir de transmettre ces compliments à leur haute destination.

Enfin M. Georges Prade, directeur des Sports, remercie au nom de la presse.

Vendredi soir, les participants du concours de régularité ont encore eu le plaisir d'être conviés, au théâtre du Casino, à une représentation du grand ballet-opéra, *Au Temps jadis*, l'œuvre éminemment artistique dont le livret très littéraire a été tiré par M. Maurice Vaucaire d'un épisode de l'histoire de Monaco.

Les touristes ont quitté la Principauté, dimanche matin, ravis de leur séjour ici et de l'accueil qu'ils y avaient reçu. Ils ont regagné Paris, par étapes, en continuant à effectuer leur moyenne de 35 kilomètres à l'heure, démontrant ainsi la régularité de marche des nouvelles voitures à moteur et les progrès réalisés par l'industrie de l'automobile.

La Société l'*Estudiantina Monégasque* a fêté à son tour, dimanche soir, la Sainte-Cécile, en un banquet qui a eu lieu à l'hôtel Bristol. Les présidents ou délégués des autres Sociétés locales assistaient à ces cordiales agapes, témoignant encore une

fois de la bonne harmonie qui ne cesse de régner parmi les Associations de la Principauté.

M. Rebours présidait le banquet, ayant à ses côtés M. de Maleville, secrétaire général du Gouvernement; M. de Loth, adjoint au Maire et président de la *Philharmonique*; M. Gindre, président de la *Chorale l'Avenir*; M. Néri, président de la *Société des Régates*; M. Guizol aîné, vice-président du Comité de Bienfaisance de la Colonie française; M. Bignami, vice-président du Comité de Bienfaisance de la Colonie italienne; M. Jehin, chef de l'orchestre de Monte Carlo; M. L. Bellando de Castro, président du *Groupe d'Etudes*; M. Tairraz, du *S. V. M.*; M. Vatrican, de *l'Etoile*; M. Curti, délégué de *l'Accord Parfait*; M. Ferraris, de la *Sportive Monaco*, etc.

Le repas a été égayé par un excellent concert.

Au dessert, dans un discours très applaudi, M. Rebours, président de l'*Estudiantina Monégasque*, a remercié M. de Maleville, M. de Loth, les vice-présidents des Colonies française et italienne et les présidents des Sociétés locales d'avoir bien voulu assister à ce banquet. Il rappelle ensuite le succès du dernier concours d'estudiantinas et rend un hommage ému à son prédécesseur M. Treglia père; il se félicite de la place acquise par l'*Estudiantina*, grâce au dévouement de tous ses membres. M. Rebours termine en levant son verre à S. A. S. le Prince; à S. Exc. M. Roger, gouverneur général; au comte de Maleville; à la Municipalité; à la Société des Bains de Mer et à son président, M. Camille Blanc; aux Colonies française et italienne; aux Sociétés locales; à la presse et à tous les convives.

M. de Maleville, secrétaire général, remercie M. Rebours. Il annonce qu'il se fera, auprès de S. A. S. le Prince de Monaco et de la Famille Princière, l'interprète fidèle des sentiments de profonde déférence et de respectueux attachement qui ont été exprimés.

M. de Loth, président-doyen des Sociétés, s'associe, au nom de ses collègues, aux paroles prononcées et boit aux succès de l'*Estudiantina*.

Le vénérable président termine en invitant tous les convives à crier avec lui: Vive le Prince! Ce vivat est unanimement répété, avec le plus grand enthousiasme.

M. Jehin a clôturé la série des toasts en faisant un éloquent éloge de la musique et en félicitant les Sociétés qui en propagent le goût.

A la série des spectacles coupés, dont le programme était composé de joyeux vaudevilles et de petites opérettes en un acte, vient de succéder, au théâtre de Monte Carlo, la série des grands ballets et des opéras-comiques en trois actes. C'est ainsi qu'après la brillante et exceptionnelle représentation de *Au Temps jadis*, donnée en soirée de gala à l'occasion du Concours d'automobiles dont nous parlons plus haut, nous avons eu hier soir la reprise de *Véronique*, le gracieux et toujours pimpant opéra-comique dont M. André Messager a écrit la jolie musique sur un spirituel livret de MM. Vanloo et Duval. On sait avec quel goût et quel luxe, M. Coudert a monté cet ou-

vrage. Aussi l'a-t-on revu encore une fois avec d'autant plus de plaisir que l'interprétation comprend, avec les principaux créateurs, quelques nouveaux artistes de talent très délicat. On a également et très chaleureusement applaudi M<sup>lle</sup> Mariette Sully et M. Alberthal, ainsi que M<sup>mes</sup> Lambrecht et Patoret, MM. Poudrier, Maurice Lamy et Brunais. L'orchestre et les chœurs ont lestement enlevé la charmante partition de M. Messenger.

Le programme de la prochaine saison lyrique de Monte Carlo vient de paraître, et nous sommes heureux de publier, dès aujourd'hui, la longue liste suivante des magnifiques représentations d'opéras qui seront données en février et mars 1907, sous la direction artistique de M. Raoul Gunsbourg :

- Février 2 : *Nais Micoulin*, Bruneau, (Création), et *Lucie de Lammermoor*, Donizetti.  
 — 5 : *Nais Micoulin et Lucie*.  
 — 7 : *Thérèse*, Massenet, (Création).  
 — 9 : *Thérèse*.  
 — 10 : *Nais Micoulin et Lucie*. (Matinée).  
 — 12 : *Thérèse*.  
 — 14 : *Don Juan*, Mozart.  
 — 16 : *Don Pasquale*, Donizetti.  
 — 17 : *Don Juan*. (Matinée).  
 — 19 : *Rigoletto*, Verdi.  
 — 21 : *Rigoletto*.  
 — 23 : *Don Juan*.  
 — 24 : *Don Pasquale*. (Matinée).  
 — 26 : *Le Timbre d'Argent*, Saint-Saëns.  
 — 28 : *Le Timbre d'Argent*.  
 Mars 2 : *Méphistofèlès*, Boito.  
 — 3 : *Le Timbre d'Argent*. (Matinée).  
 — 5 : *Méphistofèlès*.  
 — 7 : *Don Pasquale*.  
 — 9 : *La Damnation de Faust*, Berlioz.  
 — 10 : *Méphistofèlès*. (Matinée).  
 — 12 : *La Damnation de Faust*.  
 — 14 : *Le Barbier de Séville*, Rossini.  
 — 16 : *La Damnation de Faust*.  
 — 17 : *Le Barbier de Séville*. (Matinée).  
 — 19 : *Théodora*, X. Leroux, (Création).  
 — 21 : *Théodora*.  
 — 23 : *Le Barbier de Séville*.  
 — 24 : *Théodora*. (Matinée).  
 — 26 : *Don Carlos*, Verdi.  
 — 28 : *Don Carlos*.

Un très regrettable accident s'est produit, hier soir, vers 5 heures, sur l'avenue de la Costa. Une voiturette « Alcyon », conduite par le mécanicien Edmond Tierceling, qui participait au Concours de Régularité mais que des réparations avaient retenue à Monte Carlo, a surpris et renversé le nommé Antoine Chiorino, surveillant de l'entreprise Armita. Le malheureux a eu les jambes broyées et a reçu des contusions multiples. Il a été immédiatement transporté à l'Hôpital où, en dépit des soins qui lui furent prodigués, il a succombé dans la nuit à ses blessures. Chiorino était âgé de 50 ans. Il habitait la Principauté depuis une trentaine d'années.

Une enquête est ouverte pour établir les circonstances exactes de ce douloureux accident.

Jeudi 6 Décembre 1906, à 2 heures et demie

**3<sup>e</sup> CONCERT CLASSIQUE**  
 DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE  
 sous la direction de M. Léon JEHIN

- Prométhée*, ouverture..... Beethoven.  
*Symphonie en mi bémol (n° 4)*..... A. Glazounow.  
 (Première audition).  
*Phaéton*, poème symphonique..... Saint-Saëns.  
*Dolly*, suite d'orchestre (1<sup>re</sup> audition)... G. Fauré.  
 (Six pièces pour piano, orchestrées par H. Rabaud).  
*Les Maîtres Chanteurs de Nuremberg*. Wagner.  
 (Fragments du 3<sup>e</sup> acte).

Dans son audience du 29 novembre dernier, le Tribunal Supérieur a eu à juger un enfant de 14 ans, Badiale Louis-Eugène, né à Monaco le 30 jan-

vier 1892, mousse, demeurant à Monaco, inculpé de coups et blessures volontaires.

Le jeune Badiale a été déclaré coupable mais acquitté comme ayant agi sans discernement, et remis à son frère qui le réclamait.

Celui-ci a été déclaré civilement responsable.

**TIR AUX PIGEONS DE MONACO**

**Programme des Concours tri-hebdomadaires**

- Mercredi 12 décembre 1906. — *Prix d'Ouverture* (handicap), 500 francs.  
 Vendredi 14 décembre. — *Prix d'Hiver* (hand.), 500 fr.  
 Lundi 17 décembre. — *Prix de Décembre* (handicap), 500 francs.  
 Mercredi 19 décembre. — *Prix du Stand* (distance fixe), 500 francs.  
 Vendredi 21 décembre. — *Prix de Beausoleil* (handicap), 500 francs.  
 Lundi 24 décembre. — *Prix de Noël* (hand.), 500 francs.  
 Mercredi 26 décembre. — *Prix de Cannes* (distance fixe), 500 francs.  
 Vendredi 28 décembre. — *Prix Briasco* (hand.), 500 fr.  
 Lundi 31 décembre. — *Prix Verdavaine* (hand.), 500 fr.  
 Mercredi 2 janvier 1907. — *Prix de Janvier* (distance fixe), 500 francs.  
 Vendredi 4 janvier. — *Prix Saint-Trivier* (handicap), 1,000 francs.  
 Samedi 5 janvier. — *Prix Gajoli* (handicap), 1,000 fr.  
 Mardi 8 janvier. — *Prix Curling* (distance fixe), 1,000 fr.

**Lettre de Paris**

Paris, 2 décembre 1906.

Nous voici arrivés à l'époque où le Tout Paris de l'industrie de l'automobile est dans la fièvre et l'agitation. C'est vendredi prochain, en effet, que le Salon sera inauguré par M. Fallières, président de la République. Encore quelques jours et les commerçants montreront leurs nouveautés à la foule des initiés mêlée à celle des profanes qui envahira cet immense palais des Champs-Élysées, devenu trop petit pour la contenir. Je ne puis savoir si, comme les autres années, le public sera nombreux, si « l'écrasement » du jour d'ouverture se reproduira, mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'après avoir débordé du Grand Palais dans les serres du Cours la Reine, voici nos exposants qui envahissent l'Esplanade des Invalides. Où iront-ils, grands dieux !

Il n'y a pas bien longtemps, le Grand Palais n'existant pas et celui de l'Industrie ayant été démoli, on cherchait un local pour le Salon du cycle. Un mauvais plaisant proposa la Galerie des machines. Tout le monde de rire ; pauvres exposants ! c'était vouloir les perdre que de les éparpiller dans cette immensité. Eh bien ! vous verrez que d'ici peu la Galerie des machines accueillera tous les tronçons épars du Salon de l'automobile.

En effet, l'automobile conquiert le monde avec une rapidité digne d'elle. Il n'est pas dans la mécanique une branche qui puisse lui être comparée comme rapidité dans le progrès. Tout le monde a encore à la mémoire les véhicules grotesques qu'on amenait péniblement de Paris à Versailles, après les aventures les plus comiques. Quelle sélection rapide s'est opérée en cette matière inorganique ! Encore une fois le besoin a créé l'organe et c'est cet organe que, dans quelques jours, Paris va convier l'univers à admirer. Le Salon de Paris, autrefois l'unique, aura en cette année des devanciers. Vous venez, dans la Principauté, d'en avoir un suffisant avant-goût, avec la venue des participants du Concours de Régularité, qui vont revenir prendre leur place au Grand Palais, après une si agréable halte sous la caresse de votre bienfaisant soleil et parmi le sourire de vos fleurs. L'Allemagne et l'Angleterre ont aussi déjà eu leur salon. Il serait injuste et maladroite d'en nier l'importance. Cependant, je ne partagerai pas l'opinion des alarmistes qui prévoient un prochain déclin de cette branche de l'industrie si florissante chez nous. Ils reprochent aux maisons françaises de ne pas se remuer assez. Celles-ci regorgent à l'heure actuelle de commandes. Ce n'est pas en se tournant les pouces (surtout avec la concurrence actuelle) que l'on amène la clientèle chez soi.

Du reste, on n'a qu'à voir l'effervescence qui règne au Salon de l'automobile. Certes, je sais bien que cette foule dense n'achète pas grand-chose. Cependant, indirectement, elle contribue au développement de cette industrie. Et puis, n'est-ce pas l'engouement d'un peuple qui décide des succès ? L'automobile a conquis le peuple des villes, lui a appris à raisonner, et le Salon est le couronnement d'un effort qui, s'il a été court, en a été doublement plus pénible.

A côté de ce qu'on est convenu, dans les milieux sportifs, d'appeler « la fièvre » du Salon, deux grands événements se sont partagés, cette semaine, l'attention et la curiosité des parisiens, aussi bien que du monde entier. Je veux parler de la découverte d'un professeur nantais qui est parvenu à faire pousser des plantes factices et de la solution du problème de la photographie à distance. C'est l'Académie des Sciences qui a eu la primeur de la

première de ces découvertes au cours d'une des dernières séances de cette assemblée. M. d'Arsonval a vivement intéressé ses collègues, en leur montrant des spécimens de végétaux artificiels, obtenus par la méthode du docteur Stéphan Leduc, professeur à l'École de médecine de Nantes.

Ce qui caractérise ces très singulières plantes, c'est qu'elles n'ont, à proprement parler, rien de végétal ; aucun élément vivant n'entre dans leur composition. La graine, le terrain de culture, la plante elle-même, tout est artificiel, et, néanmoins, cette plante germe, se développe et se comporte exactement comme un végétal véritable.

M. Leduc compose ses graines, sous forme de petites pilules, en mélangeant une partie de sulfate de cuivre avec deux parties de glucose. Le « terrain » où il les sème est un bouillon de culture constitué par une solution de gélatine additionnée d'un peu plus de 3 % de ferrocyanure de potassium et d'une faible proportion de sel marin.

Dans ce liquide, la petite graine germe et se développe, soit en surface, soit en profondeur, suivant la forme du vase que l'on emploie, et donne naissance à des plantes d'aspect varié, ressemblant, à s'y méprendre, à des algues ou autres plantes aquatiques.

Ce phénomène n'est pas une simple curiosité scientifique. M. Leduc a reconnu que ces plantes artificielles jouissent des mêmes propriétés que les végétaux naturels ; elles se comportent de la même façon, sous l'influence de la chaleur et de la lumière.

La théorie de ces curieuses végétations se rattache à des phénomènes d'osmose, depuis longtemps connus, et qui régissent la formation des cellules artificielles. Mais les nouveaux résultats obtenus par M. Stéphane Leduc n'en sont pas moins des plus intéressants. Ils exciteront une curiosité analogue à celle obtenue, il y a deux ans, par les extraordinaires phénomènes de fécondation artificielle des œufs d'astéries, par M. Yves Delage. Il y a toutefois, entre ces deux ordres de fait, une différence capitale : M. Delage a reproduit artificiellement des êtres vivants, tandis que M. Leduc constitue, de toutes pièces, des végétaux factices.

Ce savant professeur nantais est, du reste, un chercheur obstiné, auquel on doit de remarquables travaux sur l'ionisation, ou transport des substances par voie électrique, — travaux qui sont très appréciés... en Allemagne !

Nul doute que ses recherches sur la végétation artificielle n'arrivent à éclairer certains phénomènes biologiques encore inexplicables.

\* \*

Le problème de la photographie à distance, de son côté, a fait un grand pas, grâce à une ingénieuse invention du professeur Korn, de Munich, un jeune savant né à Breslau en 1870. Elle consiste à transmettre à n'importe quelle distance une pluie de rayons lumineux correspondant en intensité à ceux qui ont impressionné le cliché à reproduire et occupant la même place que ceux-ci.

Le professeur Korn fait passer son cliché (sur pellicule), enroulé autour d'un cylindre, devant une petite ouverture qui reçoit les rayons concentrés d'une lampe, de sorte que chaque point du cliché vienne poser à son tour devant ces rayons, qui le traversent avec plus ou moins d'énergie, suivant qu'il a été lui-même plus ou moins impressionné. Un prisme, à l'intérieur du cylindre, fait dévier les rayons successifs sur une plaque de sélénium, métal qui a la propriété d'être plus ou moins conducteur d'électricité, suivant qu'il est plus ou moins impressionné par la lumière.

On comprend qu'un fil électrique relié à cette plaque de sélénium envoie des courants qui traduiront les variations de la lumière reçue.

Au poste récepteur a été installé un autre cylindre sur lequel est enroulée la pellicule à impressionner. Elle aussi passe devant les rayons d'une lampe, concentrés par une petite ouverture. Mais, sur le trajet de ces rayons, est interposé un interrupteur, — une mince feuille d'aluminium tendue, — qui « danse » suivant les variations d'intensité des courants électriques transmis par le poste expéditeur, de sorte que chaque point de la pellicule ne reçoit que la dose de lumière qui lui est destinée. Après quoi il ne reste plus qu'à développer, par les moyens ordinaires, le cliché ainsi obtenu.

Telle est, en passant sur les détails du mécanisme, l'idée, en substance, de cette invention, qui, nous apprend le *Temps*, permet d'envoyer une image photographique de Munich à Pétersbourg en six minutes ; de Munich à New-York en trois quarts d'heure, à cause du peu de capacité électrique des câbles sous-marins.

« Donnez-moi mille fils, a dit le professeur Korn, et je vous ferai voir instantanément la personne qui vous parle de l'autre côté du monde. »

N'est-ce pas admirable ?

\* \*

M. Duval-Arnould va proposer ces jours-ci au Conseil municipal d'autoriser l'emploi de la traction automobile sur les lignes Gare des Batignolles-Gare Montparnasse et Batignolles-Clichy-Odéon.

Sur la première de ces lignes, la traction automobile sera mise en marche dès le mois prochain, quant à la seconde, elle ne fonctionnera qu'en janvier 1907.

La ligne Feuillantines-Place Clichy sera supprimée et remplacée par un service d'omnibus Feuillantines-Clichy-Odéon.

Enfin, il y aura un service d'omnibus allant de Saint-Germain-des-Prés à Batignolles et partant toutes les dix minutes. Ceci permettra aux nombreuses personnes qui prennent l'omnibus à Saint-Germain-des-Prés ou qui correspondent à ce même endroit, de trouver sûrement de la place aux heures d'affluence.

Il paraît que les nouveaux autobus auront moins de trépidation et de fumée que les autobus des lignes actuelles. Acceptons-en l'augure !

L. S.

**LE SECRET PROFESSIONNEL**

Discours prononcé par M. l'Avocat Général DE MONICAULT, à l'Audience de rentrée du Tribunal Supérieur.

(Suite et fin. — Voir les nos 2520, 2523, 2524, 2525)

Une pareille doctrine, qui met la loi pénale au service de la théorie la plus rigoureuse du secret absolu, a excité de vives et légitimes critiques. Si le médecin commet un délit chaque fois qu'il fournit un renseignement sur la maladie d'un de ses clients, sa conscience, l'intérêt de ses malades et de leurs familles ne seront-ils pas en conflit perpétuel avec la loi ? Est-ce là ce qu'a voulu le législateur ? Sans nier les avantages sociaux du secret professionnel, n'y a-t-il pas quelque exagération à vouloir placer sous la protection de la loi pénale une théorie qui peut prêter, à beaucoup d'égards, aux plus sérieuses objections ?

Ne serait-il pas plus naturel de reconnaître qu'ici comme ailleurs la sphère du droit pénal est plus étroite que celle des obligations professionnelles ou morales ? La thèse de la cour de cassation s'appuie sur l'idée, acceptée par beaucoup de criminalistes, que l'intention de nuire n'est pas, en général, un élément nécessaire du délit et du crime. L'intention criminelle seule est exigée, et celle-ci existe toutes les fois que l'homme qui s'est livré à un acte défendu par la loi l'a accompli volontairement et avec pleine conscience de la prohibition légale. Mais cette règle n'est pas absolue. De l'aveu universel, certains délits ne sauraient se concevoir sans l'intention de nuire. C'est le cas, par exemple, des délits d'injures, diffamations, dénonciations calomnieuses. Or la loi, en plaçant le délit de révélation sous le même paragraphe, n'a-t-elle pas voulu le soumettre aux mêmes règles ? Où serait, du reste, la raison de distinguer ? Et ne faut-il pas chercher la pensée du législateur dans ce passage de l'*Exposé des motifs*, consacré à la justification des pénalités édictées par l'article 378 (C. p. fr.) :

« Cette disposition est nouvelle dans nos lois ; il serait à désirer que la délicatesse la rendit inutile ; mais combien ne voit-on pas de personnes dépositaires de secrets, dûs à leur état, sacrifier leur devoir à la curiosité, se jouer des secrets les plus graves, alimenter la malignité par des révélations indécentes, des anecdotes scandaleuses, et déverser la honte sur les individus, en portant la désolation dans les familles. »

Ces paroles, empreintes de la solennité qu'affectait volontiers à cette époque le langage législatif, ne dénotent-elles pas l'idée dominante de mettre obstacle aux divulgations malveillantes, susceptibles de porter préjudice à l'honneur et aux intérêts d'autrui ? Nous n'osons affirmer néanmoins qu'elles soient un argument décisif contre la doctrine de la cour de cassation. Il est peu probable, en tous cas, que la jurisprudence abandonne la voie dans laquelle elle s'est engagée. Chaque jour s'accroît, dans un grand nombre de professions, la tendance favorable à l'observation, de plus en plus rigoureuse, du secret professionnel. Les tribunaux suivent le courant. En France, nous l'avons dit, des mobiles intéressés se mêlent souvent au mouvement. Ceux qui prêchent avec le plus de zèle à leurs confrères la thèse du secret absolu ne se doutent pas toujours qu'elle peut entraîner contre eux des condamnations à l'amende ou à la prison. Ils cherchent à leur procurer la dispense de témoigner en justice. Et c'est parce que ceux-ci ressentent, en général, un vif désir d'obtenir cet avantage qu'ils font un accueil ému à leurs idées. Mais la médaille a son revers. Plus d'un prosélyte du secret absolu éprouverait sans doute une surprise peu agréable, s'il était traduit en justice et menacé d'emprisonnement, parce qu'il aurait laissé tomber, par mégarde, de ses lèvres, une de ces indiscrétions qui, même dans les milieux où l'on se pique, sur ce chapitre, de principes austères, sont la monnaie courante de la conversation.

La loi de Monaco permet d'envisager dans des conditions plus favorables ces problèmes. Néanmoins, bien des difficultés très sérieuses subsistent encore sur la nature exacte des secrets dont la loi punit la divulgation. Malgré tous ses efforts, la jurisprudence n'a pu aboutir jusqu'ici à une théorie complète et achevée. Avant d'en arrêter la formule définitive, les magistrats devront longtemps encore se livrer à un patient et persévérant examen de ses conditions d'application. On reproche parfois à leurs décisions d'être confuses et contradictoires. Les auteurs de cette critique, fort exagérée, à notre sens, ont le tort d'oublier que la sanction légale du secret professionnel est une innovation du Droit moderne, dont la véritable portée a été quelque peu laissée dans l'ombre par la loi. N'est-il pas explicable qu'en présence du laconisme de celle-ci, les juges aient, en une matière très délicate et complexe, varié fréquemment dans leurs interprétations. Ils ont hésité, au début, sur la direction à suivre. Aujourd'hui leur parti paraît pris, et tend à se sauvegarder avec une rigueur croissante la discrétion professionnelle. Ils obéissent à des considérations très élevées, mais la route qu'ils suivent est semée d'écueils. Peut-être, devant la multiplicité, la gravité des difficultés, le législateur songera-t-il,

même à Monaco, à donner aux dispositions de l'art. 376 du Code pénal un cadre plus précis et plus large, adapté à la diversité des situations.

VI

Pour mener à bonne fin la réforme, le législateur n'aura qu'à s'inspirer des vues élevées et prudentes dont le Code de procédure pénale porte l'empreinte. Ainsi apportera-t-il une fois de plus un concours précieux au progrès législatif. Le perfectionnement des lois est un des signes distinctifs des époques que domine le souci des intérêts sociaux. On ne saurait donc s'étonner qu'il ait, dans la Principauté de Monaco, pris place parmi les préoccupations d'un Prince qui s'attache, avec tant d'ardeur, de noble générosité, au développement de la science et de la civilisation. Nous sommes assurés, messieurs, d'être votre fidèle interprète, en Lui exprimant ici votre profonde reconnaissance pour les encouragements, la bienveillance constante, qu'Il a, en toutes circonstances, depuis le début de son règne, daigné accorder à cette œuvre si utile. Il nous est infiniment agréable aussi, et c'est un honneur dont nous sentons tout le prix, d'avoir, au nom du Tribunal Supérieur, à présenter de nouveau à Leurs Altesses Sérénissimes, au Prince Albert, au Prince Héritaire, l'hommage de notre fidèle, respectueux et inaltérable dévouement.

Un devoir douloureux nous reste, hélas ! à remplir : celui de rappeler la perte cruelle, subie, au cours de la dernière année, par notre Tribunal. M. le juge Mareschal, qu'une mort imprévue et prématurée est venue frapper dans toute la force de l'âge et le plein épanouissement de ses facultés, jouissait, dans notre famille judiciaire, de l'estime et de l'affection générale. Qui de nous n'aurait apprécié et aimé ce collègue, bon entre tous, dont la modestie et la réserve rehaussaient les plus hautes qualités du cœur et de l'esprit ? Plusieurs, qui s'honoraient de son amitié, ne peuvent sans une profonde émotion évoquer sa mémoire. Ils n'oublieront jamais tout ce que renfermait d'exquise délicatesse, d'admirable droiture, de fidélité invariable dans les sentiments, cette âme noble et loyale, qui ne prodiguait pas les manifestations banales, mais était, à un si haut degré, susceptible du plus généreux dévouement. Mais ce n'est pas, aujourd'hui, à l'ami très cher, dont le souvenir vivra toujours en nous, c'est au magistrat, intègre et distingué, qu'il nous appartient d'adresser, en votre nom, un dernier et légitime hommage.

Venu de bonne heure dans la Principauté, où il devait rapidement conquérir de vives sympathies, M. Mareschal avait, avant d'occuper un siège au Tribunal Supérieur, rempli successivement les fonctions de Juge de paix et de substitut de l'Avocat général. Les qualités remarquables dont il donna la preuve, dans tous ces postes, vous ont été retracées par une voix éloquente et autorisée. Ma parole ne saurait ajouter aucun trait au portrait, émouvant autant qu'exact, qui a su faire revivre, avec une vérité si frappante, l'application, le zèle, la scrupuleuse conscience de notre regretté collègue. Avons-nous besoin d'ajouter que ces vertus professionnelles, dont il était le parfait modèle, étaient complétées de la manière la plus heureuse par la sûreté du jugement, l'ouverture et la culture de l'esprit, l'étendue des connaissances juridiques ? M. Mareschal avait conçu et il était parvenu à réaliser l'ambition de se rendre chaque jour, par un persévérant effort, plus digne des fonctions auxquelles l'avait élevé la confiance du Prince. Développées et affinées par l'étude, ses qualités naturelles, qu'avait mûries l'expérience, l'avaient rendu très apte à comprendre et élucider toutes les difficultés du Droit et des affaires. La valeur de ses avis, M. le Président a tenu à le proclamer, était de plus en plus appréciée dans vos délibérations. Que de bons et d'utiles services n'était pas en droit d'attendre de cet excellent magistrat sa patrie d'adoption ! Il eût été heureux de les lui rendre, car il lui avait voué un profond attachement qu'il savait concilier avec le culte de la terre natale et celui, si puissant en lui, des affections familiales. La mort a dissipé tous ces espoirs. Elle a, chez plus d'un, causé de douloureux regrets, mais ils ne pouvaient nulle part être plus amers qu'au sein de ce Tribunal, où une collaboration commune, en nous fournissant chaque jour l'occasion de le mieux connaître, ne pouvait qu'augmenter envers lui notre affection et notre estime. Pussions-nous, comme lui, — cette dernière pensée sera peut-être notre meilleur hommage à sa mémoire, — nous inspirer toujours de cette passion de la justice, de cette sereine impartialité, dont il nous a laissés le lumineux et reconfortant exemple !

Vous me permettez encore, messieurs, avant de clore ce trop long discours, de profiter de l'heureuse occasion qui nous est offerte pour offrir à S. Exc. M. le Gouverneur Général Roger, dont la présence honore pour la première fois cette audience, nos vœux sincères et respectueux. Sa haute courtoisie, son aménité, ont déjà été appréciés par tous les membres de la magistrature, et ceux-ci lui sont particulièrement reconnaissants du bienveillant accueil qu'il a bien voulu leur réserver.

Nous osons le prier d'agréer, avec nos souhaits de bienvenue, l'assurance qu'il trouvera toujours, dans le corps judiciaire et tous ceux qui sont associés à son œuvre, un concours dévoué, en vue de l'aider, par le fidèle accomplissement de leur mission, à assurer la prospérité et la paix du pays dont l'administration a été, par le choix éclairé du Prince, confiée à sa fidélité, à son intelligence.

Au nom de S. A. S. le Prince Souverain de Monaco, nous requérons qu'il plaise au Tribunal Supérieur nous donner acte qu'il a été satisfait aux prescriptions réglementaires des articles 101 et 102 de l'Ordonnance Souveraine du 10 juin 1859.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

Etude de M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire, 2, rue du Tribunal, Monaco

**VENTE SUR LICITATION AMIALE avec admission des étrangers**

Le samedi 22 décembre 1906, à 10 heures du matin, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> EYMIN, notaire et par son ministère, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de

**UNE PROPRIÉTÉ**

située sur la commune de Beausoleil, quartier du Ténac, plantée d'arbres fruitiers, sur laquelle existent une petite maison élevée d'un étage sur rez-de-chaussée, et un chalet construit au-dessus d'un réservoir, le tout d'une superficie de 674<sup>m</sup> 30 environ.

Mise à prix, outre les charges..... **16,000 fr.**

Consignation pour enchérir..... **2,000 fr.**

Pour tous renseignements s'adresser à M<sup>e</sup> EYMIN, notaire à Monaco.

Etude de M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire, 2, rue du Tribunal, Monaco

**PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES**

Aux termes d'un contrat reçu par M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le trois novembre mil neuf cent six, dont expédition, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco le dix-sept novembre mil neuf cent six, vol. 99, n<sup>o</sup> 12, a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté de Monaco ce jourd'hui même ;

Monsieur **Ange Vaccarezza**, négociant en vins, et madame **Marie Saccone**, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, rue Caroline, ont acquis de :

Monsieur **François Médecin**, architecte diplômé, chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, demeurant à Monaco, boulevard des Moulins, villa « Les Lotus » ;

Monsieur **Louis Médecin**, employé au Casino de Monte Carlo, demeurant à Monaco, quartier de la Condamine, rue Grimaldi, n<sup>o</sup> 23 ;

Monsieur **Gustave Médecin**, employé au Casino de Monte Carlo, demeurant à Monaco, boulevard de l'Ouest, n<sup>o</sup> 29 ;

Madame **Jeanne-Antoinette** (dite **Joséphine**) **Médecin**, sans profession, épouse de monsieur **Elisée-Joseph-Henri Basso**, employé au Casino, demeurant à Monaco, rue Caroline, n<sup>o</sup> 13 ;

Mademoiselle **Marie-Françoise** (dite **Pauline**) **Médecin**, célibataire majeure, sans profession, demeurant à Monaco, quartier de Monte Carlo, villa Robinson ;

Et, monsieur **Marcel Médecin**, célibataire majeur, étudiant, demeurant à Paris, rue du Vieux-Colombier ;

Une maison située à Monaco, quartier de la Condamine, rue Caroline, n<sup>o</sup> 16, élevée d'un étage à usage d'habitation et d'un rez-de-chaussée à usage de magasin, cour et terrasse, le tout d'un seul tènement figure au plan cadastral sous les nos 311 et 312 partie, de la section B, confine : au levant, à la maison Neri ; au midi, aux maisons Pasqualini, Rambaldi, Lions et Bergonzi ; au couchant, à l'immeuble acquis par monsieur Treglia ; et au nord, la rue Caroline.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de *vingt-cinq mille francs*, ci... **25.000 fr.**

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le quatre décembre mil neuf cent six.

Pour extrait :  
Signé : Alex. EYMIN.

Etude de M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN,  
docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco

**PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES**

Aux termes d'un contrat reçu par M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le trois novembre mil neuf cent six, dont expédition, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, le dix-sept novembre mil neuf cent six, vol. 99, n<sup>o</sup> 11, a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco, ce jourd'hui même ;

M. Emmanuel Treglia, négociant, demeurant à Monaco, rue Caroline, a acquis de :

M. François Médecin, architecte diplômé, chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, demeurant à Monaco, boulevard des Moulins, villa « Les Lotus » ;

M. Louis Médecin, employé au Casino de Monte Carlo, demeurant à Monaco, quartier de la Condamine, rue Grimaldi, n<sup>o</sup> 23 ;

M. Gustave Médecin, employé au Casino de Monte Carlo, demeurant à Monaco, boulevard de l'Ouest, n<sup>o</sup> 29 ;

Madame Jeanne-Antoinette (dite Joséphine) Médecin, sans profession, épouse de M. Elisée-Joseph-Henri Basso, employé au Casino de Monte Carlo, demeurant à Monaco, rue Caroline, n<sup>o</sup> 13 ;

Mademoiselle Marie-Françoise (dite Pauline) Médecin, célibataire majeure, sans profession, demeurant à Monaco, quartier de Monte Carlo, villa Robinson ;

Et, M. Marcel Médecin, célibataire majeur, étudiant, demeurant à Paris, rue du Vieux-Colombier ;

Une maison située à Monaco, quartier de la Condamine, rue Caroline, n<sup>o</sup> 14, élevée d'un étage, et sur partie de deux étages, à usage d'habitation, et d'un rez-de-chaussée à usage de magasin, avant-corps sur la partie Ouest et pavillon sur la partie Est, le tout d'un seul tènement figure au plan cadastral sous les nos 309, 310 et 312 P. de la section B, et confine : au levant, à l'immeuble acquis par M. Vaccarezza ; au midi, aux maisons Bergonzi, Techmüller et Palmaro ; au couchant, à M. Eugène de Millo, et au nord, à la rue Caroline.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix de *quarante-deux mille francs*, ci..... **42.000 fr.**

Pour l'exécution de ce contrat domicile a été élu par les parties, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble sus-désigné des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le quatre décembre mil neuf cent six.

Pour extrait :  
Signé : Alex. EYMIN.

**Nettoyage à Sec spécial.** Gants depuis 0f 25.  
Frisure de Plumes et Boas. Blanchissage Hygiénique.



Usine à Beausoleil. — Magasin : villa Paola, 25, boulevard du Nord **Monte Carlo**

**PARFUMERIE DE MONTE CARLO NESTOR MOEHR**

Parfumeur Distillateur  
FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO  
**Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote)**  
MONTE CARLO

**NOUVEAU PARFUM LOTUS BLEU NOUVEAU PARFUM**

Essences concentrées pour le mouchoir.  
Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets.  
Dentifrices.  
EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES.  
Lotions et Brillantines pour la tête.  
**EXTRAIT DE CANTHARIDES**  
Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

**HUILES D'OLIVES POUR LA TABLE, ETC.**

**ASSURANCES CARLÈS et PERUGGIA**

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

**L'ABELLE (Incendie)**

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie.

**LA FONCIÈRE**  
La C<sup>e</sup> Lyonnaise  
d'Assurances maritimes réunies

C<sup>e</sup> d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature. — Assurances maritimes ; transports-valeurs.

Polices collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assur. des pompiers. Polices spéc. individuelles contre accidents de toute nature.

Assurances vélocipédique et de chasse. Assur. contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier. Assur. des accid. causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécan.

**LLOYD NÉERLANDAIS**  
la plus ancienne des Compagnies d'Assurances contre le Vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs. Contre le vol, pré-cédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des villas, châteaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc. Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations.

Agent pour la Principauté de Monaco :

J.-B. FARAUT, 4, rue des Açores (jardin de Millo).

**FABRIQUE D'EAUX GAZEUSES DÉPOT D'EAUX MINÉRALES, VINS ET BIÈRES**

*Maison Colly-Joffredy*

(ENTREPOT MONÉGASQUE DE BOISSONS HYGIÉNIQUES)

3 et 21, Boulevard de l'Ouest — TÉLÉPHONE : 1.41

ON LIVRE A DOMICILE

Seul dépositaire de la Brasserie RUBENS

**AMEUBLEMENTS & TENTURES Eugène VÉRAN**

Villa des Garets, boulevard de l'Ouest  
MONACO (Condamine)



Installations à forfait. — Réparations de Meubles  
Etoffes, Laines, Crins animal et végétal, Duvets.  
Prix modérés.

**Luxe et Utilité GRAND BAZAR**

**MAISON MODÈLE**  
M<sup>ME</sup> DAVOIGNEAU-DONAT  
Fournisseur breveté  
de S. A. S. le Prince Albert de Monaco

Monte Carlo - Immeuble du Grand-Hôtel - Monte Carlo

MAGASIN SPÉCIAL D'ARTICLES DE VOYAGE.  
ARTICLES DE PARIS. MAROQUINERIE FINE. JOUETS.  
ROULETTES ET TAPIS. PAPETERIE.  
OMBRELLES. CANNES. PARAPLUIES.  
SOUVENIRS DE MONTE CARLO. PARFUMERIE. EVENTAILS.  
CRAVATES. CHEMISES DE SOIRÉE.  
ARTICLES DE MÉNAGE.

**Maison de Confiance. — Prix modérés.**

English spoken. Man spricht Deutsch.

**LE MONITEUR DE LA MODE**  
paraissant tous les Samedis  
**20 PAGES GRAND FORMAT**  
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES  
CONTIENT :  
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX  
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE  
PLUS DE LITTÉRATURE  
PLUS DE RECETTES DE CUISINE  
PLUS DE RENSEIGNEMENTS  
QU'AUCUN AUTRE  
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs  
EDITION 2 : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> N<sup>o</sup>.  
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs  
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

**LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES**

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur :  
Montée de la Rayana, villa André-Jeanne, 3, Condamine,  
et villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

**MOUVEMENT DU PORT DE MONACO**

ARRIVÉES du 25 au 30 Novembre 1906.

Provenance	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Gènes	y. à vap. Zenaïda, angl.	Lebern	Sur lest.
Id.	y. à vap. Calanthe, amér.	Davis.	Id.
Newcastle	vap. Sénior, holl.	Oudendyk	Houille.
Cannes	vap. Amphion, fr.	Roca	March. div.
St-Tropez	goél. Marie-Clotilde, fr.	Rostagni	Vin.
Cannes	b. Saint-Louis, fr.	Jourdan	Sable.
Id.	b. Léonie, fr.	Carlou	Id.
Id.	b. Monte-Carlo, fr.	Régretto	Id.
Id.	b. Ville-de-Marseille, fr.	Gandillet	Id.
Id.	b. Petit-Marc, fr.	Graillard	Id.

DÉPARTS du 25 au 30 Novembre

Destination	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Marseille	vap. Amphion, fr.	Roca	March. div.
Menton	goél. Marie-Clotilde, fr.	Rostagni	Vin.
Cannes	b. Saint-Louis, fr.	Jourdan	Sur lest.
Id.	b. Léonie, fr.	Carlou	Id.
Id.	b. Monte-Carlo, fr.	Régretto	Id.
Id.	b. Ville-de-Marseille, fr.	Gandillet	Id.
Id.	b. Petit-Marc, fr.	Graillard	Id.

Imprimerie de Monaco — 1906